

Commune de St Georges la Pougé

DELIBERATION 2024-33 EN DATE DU 10 JUILLET 2024 CONCERNANT LA NOUVELLE CONVENTION AVEC LA POSTE

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 juillet 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

Excusé : MARCELLOT Sandra a donné son pouvoir à Claire BENARD.

Absents : COSTE Joël, FAVRE Valery

Alain TERRACOL a été désigné secrétaire de séance

Mme la maire explique que, dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon le souhait de la commune,
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé,
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible,
- Une rémunération valorisant l'activité.

Après présentation de la nouvelle convention, le conseil municipal à l'unanimité:

- Autorise Mme la Maire à signer la convention pour une durée de 9 ans.

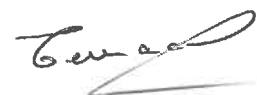
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 12 juillet 2024

La Maire,
Delphine POITOU



Le secrétaire
Alain TERRACOL



*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 15/07/2024 et de la
publication le 15/07 /2024*